

Mise à l'enquête publique

Conformément à la loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions du 2 décembre 2008, Gruyère Energie SA, Rue de l'Etang 20, 1630 Bulle, met à l'enquête publique

du 18 mars 2023 au 31 mars 2023

Développement du réseau de chauffage à distance – Le Village / Route des Gottes (art. 39, 42, 43, 1192, 1193 et 1194).

Les plans peuvent être consultés au secrétariat communal de Marsens durant le temps de l'enquête.

Toute opposition ou observation dûment motivée doit être adressée par écrit au Conseil communal de Marsens jusqu'au **31 mars 2023**.

Le Conseil communal

Marsens, le 17 mars 2022